

L'An Deux Mille Dix, le TRENTE MARS à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEPOITTEVIN – LEONARD – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – SOURISSE – M. LEPELLETIER – Mme DELAUNAY – M. LE MIEUX – M. VIGNET – Mme FATOME – M. PINEL – Mme LEFEVRE – M. BURNOUF – Mme GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLEDE – M. LOAS – M. NOLLEAU – Mme BLAIZOT – MM. BLAIZOT – PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD) – Mme RENARD (pouvoir à Mme DUBOST)
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Acquisition et installation d'un skate parc – Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport

Il est exposé au Conseil Municipal qu'à la demande des utilisateurs et en concertation avec ceux-ci, un nouveau skate parc va être installé dans un quartier classé prioritaire dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Des crédits d'un montant de 35 000.00 € sont inscrits dans le cadre du budget primitif 2010 et l'instruction de ce dossier est en cours en vue de l'acquisition de cet équipement. Le Centre National pour le Développement du Sport peut apporter une aide financière à ce projet.

Ceci exposé, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus large possible auprès de cet organisme.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des Finances, des Ressources Humaines et des Nouvelles Technologies

Après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus large possible auprès du Centre National pour le Développement du Sport

Le Maire,

André ROUXEL